

Initiatives ministérielles

Ces accords sont nécessaires dans plusieurs cas à cause des projets hydroélectriques, et de nombreux projets de cette sorte sont à l'étude. Comme vous le savez, au cours des dernières années, il est devenu de plus en plus nécessaire d'évaluer en profondeur les répercussions des projets hydroélectriques de la baie d'Hudson et généralement de mesurer non seulement leur impact sur les eaux, mais aussi sur les biosystèmes en entier au nord du 60^e et parfois, jusqu'à un certain point, au sud du 60^e.

J'aimerais m'étendre un peu sur ce point car il est très pertinent dans le contexte de ce projet de loi. Prenons un grand projet tel que celui de la baie James, Phase I, ou de la baie James, Phase II, le projet de Grande-Baleine, comme on l'appelle. Prenons encore quelques-uns des grands barrages hydroélectriques qu'on projette de construire dans tout le bassin de la baie d'Hudson et de la baie James. On s'aperçoit très rapidement que tous ces ouvrages de dérivation, d'endiguement et de retenue des eaux peuvent avoir un effet cumulatif important sur tout l'écosystème. On n'a fait aucune étude globale sur cette question. Je crois sincèrement que le transfert ou la délégation des pouvoirs administratifs permettra non seulement d'éviter le chevauchement, mais aussi d'assurer un contrôle local. De cette façon, on prendra des décisions plus démocratiques sur le drainage ou la contamination éventuelle des eaux. Comme je l'ai déjà dit, on devrait aboutir à un meilleur système en ce qui concerne la dérivation ou l'endiguement des eaux. Toutefois, j'exhorte le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, les provinces et le gouvernement du Canada à évaluer sérieusement, aussitôt que possible, l'effet cumulatif de la modification du réseau hydraulique qui existe non seulement dans les Territoires du Nord-Ouest, mais aussi dans l'ensemble du pays. En effet, nous en savons beaucoup plus grâce notamment aux travaux de M. Rudd sur les émissions de méthane qui pourraient s'échapper de la Phase II du projet de la baie James ou du projet de Grande-Baleine.

Comme il l'a fait remarquer dans ses études préliminaires, la quantité de méthane qui s'échapperait pendant des décennies du projet de Grande-Baleine pourrait se comparer à l'énergie produite par les centrales thermiques au charbon. C'est la quantité de méthane que l'on obtiendrait si on le convertissait en son équivalent de dioxyde de carbone.

Bien souvent, les bureaucrates qui autorisent les gens à drainer les eaux ou à faire de l'exploitation hydraulique telle que celle des placers négligent des questions extrê-

mement importantes. Ils ne se soucient pas des poissons ni des aires de reproduction des oiseaux ni de toutes ces choses. Ils ont tendance à perdre de vue la vue d'ensemble, l'effet cumulatif de ces grands projets de dérivation et d'endiguement des eaux.

Il est essentiel que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, dans les ententes qu'il pourrait envisager de conclure avec ces pouvoirs nouvellement délégués, tienne compte de ces grandes questions. J'ai fait remarquer que la toxicité et la contamination des eaux qui coulent de la Colombie-Britannique et de l'Alberta jusqu'à Wood Buffalo préoccupent beaucoup le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Il a tout à fait raison de s'inquiéter parce que la contamination des poissons, en particulier, pourrait avoir des conséquences tragiques comme ce fut malheureusement le cas à Grassy Narrows et dans d'autres localités. Dans le cas de Grassy Narrows, la contamination provenait du méthylmercure. En ce qui concerne les grands projets de pâtes à papier de l'Alberta, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'inquiète de l'augmentation des organochlorés et des dioxines déversés dans le réseau hydrographique.

• (1850)

La chair des poissons emmagasine de très fortes concentrations de ces produits qui, de là, entrent dans la chaîne alimentaire. On appelle cela la bioaccumulation et la bioamplification, deux phénomènes bien connus de ceux qui étudient l'eau et le poisson. Plus le poisson vit vieux, plus le phénomène s'aggrave. Ce n'est pas comme s'ils mangeaient une guimauve contenant un poison qu'ils élimineraient avec leurs selles. Les substances toxiques s'accumulent dans les systèmes des poissons et dans l'écosystème lui-même jusqu'à un point où la consommation d'un seul poisson représente déjà une dose supérieure à la dose admissible en un an. Malheureusement, il faut s'inquiéter de ces phénomènes dans les Territoires du Nord-Ouest.

Je ne doute pas que, lorsque le comité aura amendé le projet de loi, qu'il l'aura renvoyé à la Chambre pour débat et que ce projet de loi aura reçu la sanction royale, l'assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest pourra, comme elle le doit, tenir le sérieux débat qui s'impose pour déterminer comment, du point de vue de la réglementation et dans une perspective de développement à long terme, elle doit administrer les permis d'exploitation de l'eau, comment gérer les déchets et comment aborder la question des mouvementstransfron-